

---

DIRECTIVE PERFORMANCE  
ENERGETIQUE DES BATIMENTS

ET AUTRES DIRECTIVES

François DURIER  
CETIAT

---

PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

- *Directive européenne 2002/91/CE*
- *la performance énergétique des bâtiments tient compte des consommations de chauffage, de production d'ECS, de rafraîchissement, de ventilation et d'éclairage, ainsi que du climat intérieur*
- *les états doivent mettre en place une méthode de calcul des performances énergétiques et fixer des exigences minimales*

## PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

---

- *les bâtiments neufs doivent respecter ces exigences, avec obligation d'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> de l'utilisation d'énergies renouvelables, cogénération, chauffage ou froid urbain, pompes à chaleur*
- *les bâtiments existants de plus de 1000 m<sup>2</sup> doivent respecter les exigences de performances en cas de rénovation importante*

## PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

---

- *mise en place de certificats de performances énergétiques, utilisés lors des transactions commerciales et affichés dans les bâtiments publics de plus de 1000 m<sup>2</sup>*

## PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

---

- *contrôle périodique des chaudières*
  
- *inspection des installations de chauffage de plus de 15 ans*
  - *vérification rendement*
  - *adéquation besoins du bâtiment / dimensionnement du système*
  - *conseils et recommandations sur remplacement de chaudière ou améliorations*

## PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

---

- *inspection périodique des systèmes de climatisation*
  - *vérification du bon fonctionnement → maintien de la performance énergétique*
  - *adéquation besoins du bâtiment / dimensionnement du système*
  - *conseils et recommandations sur amélioration, remplacement ou solutions alternatives*

## PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

---

- *la directive 2002/91/CE ne cite pas explicitement le stockage de chaleur*
- *elle n'exige rien de spécifique au stockage de chaleur*
- *le stockage de chaleur est implicitement présent dès lors qu'il est utilisé dans les systèmes de chauffage, de production d'ECS et de rafraîchissement*

## PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

---

- *Pour en savoir plus :*

[www.buildingsplatform.eu](http://www.buildingsplatform.eu)



## ECOCONCEPTION DES PRODUITS

---

- *Directive européenne 2005/032/CE*
- *établit un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits consommateurs d'énergie*
- *écoconception : « intégration systématique des aspects environnementaux dans la conception du produit en vue d'améliorer la performance environnementale du produit consommateur d'énergie tout au long de son cycle de vie »*

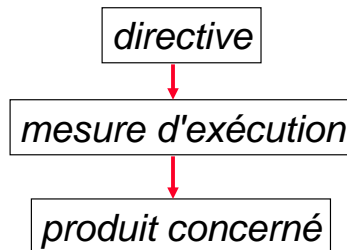
## ECOCONCEPTION DES PRODUITS

---

- *objectif : rendre "obligatoire" l'écoconception des produits consommateurs d'énergie*
- *produits "dépendant d'un apport d'énergie (électricité, combustibles fossiles et sources d'énergie renouvelables) pour fonctionner selon l'usage prévu"*
- *produits "permettant la génération, le transfert et la mesure d'une telle énergie"*

## ECOCONCEPTION DES PRODUITS

- *"mesures d'exécution : mesures arrêtées en application de la présente directive établissant des exigences d'éco-conception pour des produits consommateurs d'énergie définis ou leurs caractéristiques environnementales"*



## ECOCONCEPTION DES PRODUITS

- *mesures d'exécution existantes : directives sur*
  - *le rendements des chaudières (92/42/CEE),*
  - *l'efficacité énergétique des réfrigérateurs (96/57/CE),*
  - *les ballasts pour l'éclairage fluorescent (2000/55/CE)*
- *A l'étude des mesures d'exécution pour :*
  - *chaudières, chauffe-eau, climatiseurs domestiques, circulateurs pour le bâtiment, ventilateurs pour la ventilation des bâtiments tertiaires, moteurs électriques (1-150 kW) pour pompes, éclairage urbain, chargeurs/systèmes d'alimentation électrique, copieurs/fax/imprimantes, PC, téléviseurs, réfrigérateurs/congérateurs, machines à laver/sèche-linge, consommation en veille et à l'arrêt*

## ETIQUETAGE DES APPAREILS

### ■ *Étiquetage des climatiseurs*

- directive 2002/31/CE

### – *Étiquetage des appareils de production d'ECS*

- directive en projet
- travaux en cours de finalisation de la norme d'essais
- lien avec directive éco-conception ?



## PRODUITS DE CONSTRUCTION

- *Directive européenne 89/106/CEE (complétée par 93/68/CEE)*
- *exige que les ouvrages et leurs installations de chauffage, refroidissement et aération soient conçus et construits pour que la consommation d'énergie reste modérée eu égard aux conditions climatiques locales et au confort des occupants*
- *marquage CE de certains appareils de chauffage, notamment chaudières bois*
- *pour en savoir plus : [www.dpcnet.org](http://www.dpcnet.org)*

Journée Technique  
Stockage de chaleur  
4 juillet 2006



Directives européennes

---

*Merci de votre attention*

---